



## 22<sup>ème</sup> Assemblée Générale 9 février 2024

Au Siège de la Confédération FO – salle Robert BOTHEREAU  
141, avenue du Maine 75014 - PARIS

# Orientations 2024

## OBJECTIFS ET ACTIONS

2024 : La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière se mobilisera encore pour faire aboutir ses revendications (défense de la sécurité sociale accès aux soins, à la santé pour tous, des systèmes de retraite, des libertés fondamentales, pouvoir d'achat, prise en charge de la dépendance).

Le contexte actuel, avec les conflits en Ukraine, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, le début du 2<sup>ème</sup> quinquennat avec ses réformes de régression sociale, pèse sur la situation économique et sociale.

La SFR condamne sans réserve les guerres en Ukraine, au Moyen-Orient et ailleurs et apporte son soutien aux travailleurs, aux syndicats, aux populations civiles des pays en guerre qui sont victimes d'une situation qu'ils n'ont pas voulue.

La SFR exige l'arrêt de toutes les guerres et particulièrement en Ukraine et au Moyen-Orient qui déstabilisent les populations et provoquent le chaos humain et économique. La SFR est particulièrement préoccupée par la situation à GAZA.

L'AG de la SFR, à l'instar de la Confédération, exige le retrait pur et simple de la loi Macron/Darmanin sur l'immigration. Cette loi présente les travailleurs immigrés comme étant responsables de tous les maux de la société. Elle est une offensive contre l'ensemble des travailleurs et va contribuer au remodelage des secteurs économiques du pays en utilisant ce qu'ils appellent « les métiers en tension » pour remettre en cause droits et acquis.

Ce 2<sup>ème</sup> quinquennat n'épargne pas les salariés, les chômeurs, les retraités, l'objectif affiché étant de liquider les acquis sociaux.

La mise en application de la réforme de l'assurance chômage et des retraites est une baisse de droits pour les bénéficiaires.

La SFR constate que les réformes libérales responsables de la casse sociale et du droit collectif se poursuivent. Nous soutiendrons toutes les initiatives permettant d'obtenir le retrait définitif de ces réformes dont l'assurance chômage, la retraite...

La prise en charge à l'hôpital et dans les EHPADs est catastrophique. Le gouvernement Macron n'a pris aucune mesure pour l'amélioration des conditions de soins et de travail à l'hôpital, au contraire, il a poursuivi la suppression de lits d'hôpitaux. Cette situation provoque des décès prématurés chez les personnes âgées.

La SFR réaffirmera les revendications des retraités, des salariés du privé et du public.

Ensemble, agissons pour défendre nos acquis (Retraite, Sécurité Sociale, système de santé pouvoir d'achat, conditions de vie des retraités).

## **Défense de la Sécurité Sociale et de l'Hôpital Public**

La SFR s'oppose à la remise en cause de la Sécurité Sociale de 1945 basée sur les valeurs de solidarité, au transfert des cotisations sociales Assurance Maladie, Retraite, Chômage vers la Contribution Sociale Généralisée mettant en cause le salaire différé et le financement de toute la protection sociale collective.

Les exonérations de cotisations sociales patronales sans compensation décidées par les différents gouvernements depuis 1970, et le transfert des cotisations vers la CSG mettent en péril le financement de la Sécurité Sociale et des systèmes de retraite.

73,2 Mds d'exonération en 2022.

La SFR rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie et considère que ce risque doit relever de la Branche maladie de la Sécurité Sociale. NON au 5<sup>ème</sup> risque.

La crise sanitaire a montré les carences du système de santé qui impose une gestion en fonction de l'état de tension dans les hôpitaux.

Les 115 000 lits supprimés en 25 ans dans les hôpitaux et les 100 000 postes de soignants en 8 ans rendent difficile l'accès aux soins pour les retraités qui sont les premières victimes des déprogrammations d'actes médicaux et écartés dans la prise en charge à l'hôpital.

Il est grand temps d'abandonner ces objectifs de rentabilité et de financiarisation de l'offre de soins pour un retour à un hôpital public qui doit répondre aux besoins de santé de la population et permettre l'accès aux soins pour tous.

Non à l'inégalité d'accès aux soins, OUI à une médecine de qualité pour tous.

Le gouvernement montre ainsi sa volonté de détruire la protection sociale collective en particulier la Sécurité Sociale, le système de retraite par répartition favorisant le développement d'un système libéral capitaliste.

## **Défense des Retraites**

La SFR réaffirme avec force son attachement au système de retraite solidaire intergénérationnel interprofessionnel par répartition basé sur les valeurs de solidarité de la Sécurité Sociale de 1945 issues du Conseil National de la Résistance et reste opposée à tout recul de l'âge de départ à la retraite.

### **La section fédérale des retraités action sociale FO exige :**

- L'annulation définitive de la réforme des retraites 2023 qui prévoit le recul du départ de l'âge à la retraite à 64 ans avec 43 ans de cotisation.
- L'abrogation des réformes successives des retraites depuis 1993 (2003 - 2010 – 2013 - 2023).

- Le retour à la retraite à 60 ans pour tous en vue d'un retour à 37 ans et demi de cotisations, avec une pension calculée sur les 10 meilleures années indexée sur les salaires.
- La revalorisation significative des retraites.
- Le maintien du système de retraite par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.
- Le maintien du financement des retraites par répartition par les cotisations pour assurer la pérennité du système des retraites du régime général et complémentaire.
- La suppression de l'augmentation de 1,7 points de la CSG pour tous les retraités dans la perspective de l'annulation complète.
- Le maintien d'une gestion paritaire contre la mainmise de l'Etat.

## **Défense du pouvoir d'achat**

La priorité 2024 reste la défense du pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat se dégrade régulièrement depuis plus de 20 ans, à hauteur d'un mois de retraite perdu depuis 2014. De plus, depuis 2017, les retraités ont perdu l'équivalent de 2 mois de retraite. Nous exigeons une revalorisation immédiate de 20 % pour compenser l'inflation et la période du gel des pensions.

En 2023-2024, les revalorisations du régime général et du régime complémentaire ne compensent pas la hausse du coût de la vie.

L'augmentation des retraites du régime général et complémentaire autour de 4 à 5 % ne suffit pas pour compenser les effets de l'inflation, la hausse des complémentaires santé de plus de 8 %. Les nouveaux remboursements de la Sécurité Sociale.

La hausse de la CSG, la hausse des loyers, la non-revalorisation suffisante des aides au logement, le prolongement du remboursement de la dette sociale (CRDS) jusqu'en 2033, l'augmentation de l'électricité autour de 10 % ainsi que l'annonce du doublement de la franchise sur les médicaments et les transports sanitaires dégradent le pouvoir d'achat.

Nous constatons le creusement des inégalités, plus d'un million de retraités en dessous du seuil de pauvreté : c'est inacceptable pour la SFR.

## **La section fédérale des retraités action sociale FO dénonce :**

- La dégradation des conditions de vie des retraités avec des difficultés d'accès au logement, aux soins, aux services publics et aux EHPADs.
- La détérioration des conditions de travail des professionnels de la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en établissement.
- Le remplacement des professionnels par des salariés non-qualifiés ou par des bénévoles et des aidants proches pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées.

- Le manque de moyens des financements publics favorisant la marchandisation et la financiarisation du secteur des personnes âgées à domicile et en établissements spécialisés.
- L'augmentation arbitraire des complémentaires santé liées à l'âge.
- Le tout numérique qui contribue à la dématérialisation conduisant à la destruction du lien social, des emplois, donc à l'asphyxie du Service Public.

### **La section fédérale des retraités action sociale FO exige et combat pour :**

- La prise en charge réelle à 100 % par la Sécurité Sociale des frais d'optique, des prothèses dentaires et auditives.
- L'indexation annuelle des pensions et des retraites des régimes de base et complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier, des pensions de réversion au minimum sur les salaires.
- Un revenu minimum de retraite pour tous, au moins égal au SMIC pour une carrière complète.
- Le relèvement du plafond fiscal.
- Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves.
- Suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
- Suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 % acquittée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie (contribution qui de surcroît a été détournée de son objet plusieurs années).
- Le rétablissement des accueils physiques dans les services publics et des documents papier.
- L'arrêt de la marchandisation et la financiarisation des maisons de retraite et des EHPADs par les grands groupes.
- Le maintien du droit à la retraite anticipée dès 55 ans à taux plein des travailleurs handicapés.
- Le maintien des pensions de réversion pour tous dès 55 ans.
- Le retour de la revalorisation des retraites au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- Des moyens en personnel, un accès aux soins et à l'hébergement pour tous.
- La réouverture des services et hôpitaux publics fermés et l'annulation des milliers de suppressions de postes effectués.
- L'engagement de la volonté publique pour la construction de structure répondant aux besoins d'hébergement des personnes âgées dépendantes.

- L'arrêt de la CRDS en 2024 et le report de la dette COVID de 200 Mds sur le budget de l'Etat.
- L'abrogation du 5<sup>ème</sup> risque géré par la CNSA voté au PFLSS 2022.

## **Prise en charge du grand âge**

Les différentes lois n'ont pas réglé le problème de la prise en charge du grand âge, la loi prévue dans ce quinquennat est remise à plus tard. Ce gouvernement a créé dans le PFLSS<sup>1</sup> 2022 un cinquième risque géré par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

L'évolution démographique et l'augmentation de l'espérance de vie posent le problème de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les besoins de prise en charge de la perte d'autonomie sont exponentiels pour une part importante de la population qui aura 90 ans en 2035.

Les différents rapports indiquent qu'il va falloir mobiliser des financements pour la prise en charge à domicile ou en établissement des 100 000 personnes âgées dépendantes de plus en 2030 et des moyens pour la construction de nouveaux établissements et l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Aujourd'hui, il manque des places dans les EHPADs, du personnel qualifié dans les établissements et les services d'aide à domicile.

La SFR dénonce le moratoire du gouvernement qui gèle la construction de nouveaux établissements misant sur le maintien à domicile. Cette situation n'est pas tenable, il faut prévoir la construction de nouveaux établissements et renforcer les services d'aide à domicile par des embauches massives de personnels formés. Le rapport de la cour des comptes dit qu'il faudra consacrer 1M3 à 1M9 par an pour améliorer les conditions de vie et de travail du secteur.

Le scandale ORPEA illustre la dérive de la marchandisation et de la financiarisation du secteur social et met en évidence les dysfonctionnements, les faits de maltraitance institutionnelle. En termes de prévention, il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail des personnels qualifiés et payés en conséquence. Le plan grand âge exige un taux d'encadrement à 1 personne pour la prise en charge d'une personne dépendante alors qu'il est aujourd'hui de 0,62. L'application de cette mesure contribuerait à l'amélioration de la situation.

La SFR condamne les dysfonctionnements et les maltraitements sur les salariés et les personnes âgées dépendantes. Dans le public comme dans le privé, le manque de moyens engendre de la maltraitance institutionnelle.

**En 2024, les retraités seront mobilisés contre tous les projets de régression sociale du gouvernement pendant cette nouvelle mandature.**

La SFR conteste tout recul de l'âge de départ à la retraite, le moratoire de construction de place d'EHPADs.

---

<sup>1</sup> Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

## **La section fédérale des retraités action sociale FO exige et combat pour :**

- La prise en charge de la dépendance par la Branche maladie de la Sécurité Sociale avec une cotisation et un reste à charge modéré.
- La création d'un grand service public de l'autonomie.
- L'abrogation du 5<sup>ème</sup> risque géré par la CNSA.
- La construction de places d'EHPADs.
- La création de 300 000 postes dans le secteur médico-social, 200 000 dans les EHPADs et 100 000 dans l'aide à domicile formés et bien rémunérés.

En 2024, la SFR sera vigilante sur l'évolution du pouvoir d'achat, sur la proposition de loi Bien Vieillir votée en première lecture pour la prise en charge de la dépendance. Reprenons les intentions du gouvernement, l'article 2 de la loi stipule : *" Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs "*.

Pour l'instant, rien n'est encore engagé. La SFR est très inquiète sur les intentions du gouvernement et la déclaration récente de la ministre Vautrin sur une éventuelle loi Grand Âge. Les financements prévus dans le PLF et PLFSS ne sont que des mesurette qui ne répondent pas aux enjeux de la situation. Il est impératif que les engagements soient tenus.

La SFR a des revendications précises pour la prise en charge du « Grand Âge ». Le manque de places en établissement ou autres structures d'accueil ne justifie en aucune façon le maintien à domicile. Ce choix entre maintien à domicile ou accueil en établissement doit être possible pour tous et sur tout le territoire.

Le bureau de la SFR travaillera en 2024 sur les conséquences de la fracture numérique.

Restons mobilisés, pour la défense et la reconquête de nos droits acquis dans le secteur médico-social, pour la réhabilitation des services publics de proximité, de l'hôpital public et du système de soins.

## **Dynamisation et développement de la Section**

L'objectif principal en 2024 est toujours la syndicalisation des futurs retraités de la FNAS FO, les encourager à rejoindre la SFR pour la construction du rapport de force dans la résistance nécessaire aux attaques permanentes contre notre système de protection sociale (maladie, famille, retraite) et contre l'érosion du pouvoir d'achat des retraités.

Le développement du syndicalisme des retraités de l'Action Sociale Force Ouvrière passera par l'augmentation de l'implantation des correspondants dans les SDAS.

### **Informations - Documentation**

La diffusion de l'information en direction des adhérents se poursuivra par le Flash Info Retraites tous les 2 mois (hors vacances d'été) et les flashs spéciaux de mobilisation si nécessaire.

Dans le Bulletin fédéral sera poursuivie l'information régulière sur l'activité et les appels à mobilisation de la SFR. C'est un moyen de sensibiliser nos camarades en activité à l'intérêt de notre action et à rester adhérent FO Action Sociale Retraités.

La SFR rappelle qu'il existe un accès spécifique pour les retraités sur le site Fédéral, onglet vie syndicale/retraités : <https://www.fnasfo.fr/vie-syndicale/categorie/retraites/>

### **Réunions :**

Le bureau se réunira au minimum quatre fois par an et la veille de l'Assemblée Générale annuelle.

### **Relations Fédérale, Confédérale, Départementale :**

La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO est partie intégrante de la FNAS FO. L'action de la Section se développe en collaboration avec le Bureau Fédéral.

Les adhérents Retraités sont des militants qui participent à la vie de leur SDAS, membres de droit, ils participent aux actions des Unions Départementales de Retraités FO (UDR). Les membres de la SFR siègent dans les CDCA<sup>2</sup> et ont la possibilité de donner des avis sur les politiques suivies concernant les personnes âgées et handicapées.

Au plan confédéral, La Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO participe régulièrement aux instances nationales de l'UCR FO et de l'UDR FO dans les départements.

Alain COLLARD est élu au Comité Exécutif et au Bureau de l'Union Confédérale des Retraités FO (UCR) et représente la SFR.

**Présenté par Jean-Marie PETITCOLLOT**  
**Secrétaire de la Section Fédérale des Retraités de l'Action Sociale FO**

**Adopté à l'AG de PARIS à l'unanimité, le 9 février 2024**

---

<sup>2</sup> Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie